



COMITÉ MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS)

Tous les mois, il nous fait plaisir de vous informer sur les différents services dispensés sur notre territoire et/ou de vous sensibiliser aux problématiques des aînés. Nous vous entretenons donc d'âgisme et de maltraitance et du bien vieillir en 2016.

MEMBRES : Michèle Guindon, Aline Germain, Yvan Hamelin, Claudette Béland, Richard Lavallée, Marie Voyer, Yvon Bourassa et Jacynthe Laing, coordonnatrice.

ÂGISME ET MALTRAITANCE

QU'EST-CE QUE L'ÂGISME ?

Processus par lequel les personnes sont stéréotypées, marginalisées et discriminées en raison de leur âge, 100% des aînés en seraient victimes. Les comportements que l'on remarque envers les aînés sont de l'impatience, de l'intolérance, des paroles blessantes, leur tourner le dos, etc.

QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION ?

C'est une forme de maltraitance physique, émotionnelle, psychologique dans une relation de confiance, avec ou sans répétition : ces comportements envers les aînés se manifestent dans le ton, les gestes et les paroles intentionnelles (blesser, humilier, diminuer, amoindrir). C'est une prise de contrôle et une prise de pouvoir sur l'autre, 50% des aînés en seraient victimes.

QU'EST-CE QUE LA MALTRAITANCE ?

Tout acte ou comportement physique, verbal ou autre, nuisant au bien-être, à l'épanouissement et au développement de la personne. Il y a 4 types de maltraitance : physique, psychologique, sexuelle, financière et violation de leurs droits, 10-25% des aînés en seraient victimes.

QUI EST SUSCEPTIBLE DE MALTRAITER LES PERSONNES AINÉES ?

On remarque ce type de comportement chez 90% des personnes proches de l'aîné : conjoint, enfant, voisin, bénévoles, autres locataires ou personnel soignant en hébergement. La maltraitance se présente dans une relation de dépendance : l'aîné est

vulnérable, isolé, malade, sénile, à faible vitalité, sans réseau social.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA MALTRAITANCE CHEZ L'AINÉ ?

Isolement, maladie, anxiété, passivité, peur, soumission, insomnie, sentiment d'infériorité, perception d'un fardeau pour les autres, victimisation (penser qu'il le mérite)

PISTES DE SOLUTIONS

"Non, c'est non" : donc, une politique de tolérance zéro à l'égard de la maltraitance chez les aînés, souvent en situation de vulnérabilité.

Dépistage : Écouter l'aîné en situation de maltraitance, mais ne pas dénoncer une situation si la personne ne veut pas ou n'est pas d'accord pour utiliser les ressources existantes. La patience est de mise car rappelons-nous que c'est majoritairement un proche qui intimide ou maltraite l'aîné.

Intervention : Faire appel à des personnes ou organismes en mesure d'agir avec tact, avec pertinence. Il existe une panoplie de ressources pouvant informer et offrir de l'aide : CLSC, AQDR, Centre d'Action Bénévole, policiers, etc.

Prévention : Se sensibiliser aux situations d'âgisme, d'intimidation et de maltraitance ; avoir un bon réseau de soutien qui diminue l'isolement comme risque et surtout "se faire respecter" comme personne.

Mot d'ordre : "Bien vieillir" sans intimidation et sans maltraitance.

Le bien vieillir : la bientraitance.

Des conditions gagnantes du "bien vieillir" :

Bien se traiter et bien se faire traiter ;
Donner et recevoir le respect ;
Semer du bon pour recevoir du bien ;
Donner un sens à sa vie (la bientraitance) ;
besoin de prendre sa place, besoin d'appartenance, besoin d'estime de soi, besoin de sécurité globale et affective, etc.

POUR TOUTE INFORMATION SUR L'INTIMIDATION ET LA MALTRAITANCE :

Ligne Aide Abus Aînés : 1 888 489-2287

Info Santé : 811

Le Curateur Public : 1 800 363-9020

La Commission des Droits de la personne : 1 800 361-6477
(seule instance à qui on peut s'adresser dans le cas où la personne maltraitée ne consent pas à ce qu'on l'accompagne pour appeler à l'aide)

L'Office de Protection du Consommateur : 1 888 672-2556

RAPPELONS-NOUS :
le bien vieillir nous appartient !